

Séance du Conseil de Ville
du 27 septembre 2004 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 08 / 2004

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 07/2004
4. Questions orales
5. Demande de crédit de fr. 185'000.- pour le remplacement d'une balayeuse et d'une camionnette
6. Développement de l'interpellation 3.05/04 - "Spéculer sur l'avenir ou tirer les leçons du passé", PS, M. Michel Hirtzlin
7. Développement de la motion interpartis 5.06/04 - "Boucle urbaine : étendue des prestations durant l'ouverture des magasins le samedi", CS•POP - PS - PCSI - id - PLR
8. Réponse au postulat 4.02/04 - "Liberté d'établissement pour les employés communaux", PS, M. Alain Vollmer
9. Réponse à la motion 5.03/04 - "Etude d'une "version bois" pour le bâtiment des SI", PLR, M. Jean-René Rais
10. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle rappelle que le point 8 de l'ordre du jour a été retiré.

De plus, Mme la Présidente informe de la démission de M. Christophe Lovis, PS, au 31 août 2004. Mme Elvire Mosimann devient conseillère de ville et il appartient au groupe socialiste de désigner un nouveau suppléant.

Mme la Présidente indique qu'une intervention aura lieu dans les divers. En dernier lieu, elle présente ses condoléances à M. Pierre Chételat, PLR, pour le décès de sa maman et demande une minute de silence.

2. **APPEL**

44 membres sont présents.

Mme Françoise **Doriot**, présidente, M. Francesco **Prudente**, 1^{er} vice-président, M. Giuseppe **Natale**, M. Michel **Hirtzlin**, Mme Sylvianne **Mertenat**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jaekel**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Pascal **Mertenat**, Odile **Montavon**, Elvire **Mosimann**, Béatrice **Müller**, Yvonne **Plumez**, Jean-René **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, François **Rime**, Jean-François **Rossel**, Raphaël **Scarciglia**, Christian **Silvant**, Philippe **Staubli**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Ackermann est remplacé par M. Christian **Frésard**

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**

M. Pierluigi Fedele est remplacé par M. Emmanuel **Kummer**

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat est remplacée par Mme Catherine **Monnerat**

M. Marco Lorenzini est remplacé par M. Jacques **Marchand**

M. Jean-Louis Monney est remplacé par M. Philippe **Monnet**
 M. Georges Pélégry est remplacé par Mme Dominique **Tolotti**
 M. Michel Rion est remplacé par M. Pierre-Alain **Voisard**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christophe **Egger**

Sont excusés

M. Philippe Comte
 Mme Régine Ramseier
 Mme Anne Seydoux
 Mme Andrée Stadelmann
 M. Alain Steger
 Mme Valérie Wüthrich

3. PROCÈS-VERBAL NO 07/2004

Le procès-verbal no 07/2004 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Giuseppe Natale, CS•POP, relève que Delémont a été la seule commune jurassienne à organiser la manifestation "En ville sans ma voiture" le 22 septembre 2004. Remerciant les participants à cette journée, M. Natale demande au Conseil communal s'il continuera à mettre sur pied cette journée, ce que son groupe souhaiterait.

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, indique que l'organisation de cette manifestation annuelle est prévue dans une charte internationale que la Municipalité a signée. Le bilan 2004 est quelque peu mitigé en raison des conditions météorologiques peu favorables d'une part, à cause d'autres manifestations organisées en septembre d'autre part, lesquelles nécessitent la mobilisation importante des services techniques communaux. De ce fait, le Conseil communal statuera sur la poursuite ou l'abandon de cette journée qui contribue à promouvoir la mobilité douce.

M. Giuseppe Natale est satisfait.

M. Francesco Prudente, PCSI, met en évidence le danger provoqué par la porte de l'Ecole de culture générale donnant sur la rue St-Michel. M. Prudente demande au Conseil communal d'en informer la direction de l'école ou de bloquer cet accès afin d'éviter tout accident.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, indique que ce problème a fait l'objet de plusieurs interventions à la Délégation à la circulation. Tout en admettant l'inquiétude créée par cette porte, M. Meury rappelle que l'école accueille des adolescents et indique qu'une information leur est donnée au début de chaque année scolaire leur demandant de prêter une attention particulière à cette porte. M. Meury précise qu'aucun accident n'est survenu à ce jour et qu'il a pu constater par lui-même que les étudiants utilisent cette porte de sortie avec beaucoup de prudence. De ce fait, M. Meury est d'avis qu'aucune mesure supplémentaire ne doit être prise.

M. Francesco Prudente n'est pas satisfait.

M. Jean-René Rais, PLR, regrette que, lors de manifestations en Vieille Ville, les rues de l'Hôpital, de Fer, de la Constituante, de la Préfecture ainsi que la Place du Marché soient oubliées. A titre d'exemple, il relève que durant Notes d'Equinoxe et la Danse sur la Doux, des tentes ont été érigées à la rue de Fer, ce qui a nécessité le bouclage de la rue. Conscient de la sécurité à assurer, M. Rais souhaiterait qu'à l'avenir, le Conseil communal et les organisateurs placent les tentes officielles à un autre endroit.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département culture, jeunesse et sport, indique que dans le cadre de Notes d'Equinoxe, l'implantation de la manifestation a été décidée avec MM. Raphaël Scarciglia et Claude Ramseier, commandant des sapeurs-pompiers. De l'avis de Mme Cattin, la conception a été considérée comme parfaite. En outre, vu les expériences faites lors des éditions 2001 et

2002, Mme Cattin informe que le comité d'organisation a renoncé à faire participer les restaurateurs de la Vieille Ville à cette manifestation, tout en précisant qu'ils ont la possibilité de proposer des solutions.

M. Jean-René Rais est partiellement satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, revient sur la tempête tropicale qui a récemment dévasté Haïti. Considérant l'aide urgente attendue par les sinistrés, Mme Plumez demande au Conseil communal s'il a répondu à leur appel. De plus, elle invite les conseillers de ville à verser leur jeton de présence de la séance du soir en faveur des habitants d'Haïti et met en circulation un formulaire d'adhésion.

M. le Maire indique qu'en cas de catastrophes de ce genre, le Conseil communal préfère s'allier à des organismes apportant un secours plutôt que de mener une action individuelle. Il indique que les sommes sont prélevées sur une position de budget destinée à la coopération ou sur le crédit du Conseil communal. M. le Maire remercie Mme Plumez pour son initiative.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Jean-François Rossel, PS, déplore le comportement de certains automobilistes à la Place de la Gare qui stationnent leur véhicule à des endroits interdits, ceci en dépit des parkings à proximité immédiate des commerces de la Gare. M. Rossel souhaite connaître les démarches que le Conseil communal compte entreprendre pour corriger la situation.

M. le Maire constate également qu'en dépit d'une information adéquate dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de la Gare, certains automobilistes ne respectent pas la vocation piétonnière du lieu. La répression se traduira donc par des amendes. M. le Maire admet que les récentes manifestations n'ont certainement pas permis à la Police locale d'effectuer un contrôle rigoureux. La situation sera régularisée sous peu.

M. Jean-François Rossel est satisfait.

5. **DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 185'000.- POUR LE REMPLACEMENT D'UNE BALAYEUSE ET D'UNE CAMIONNETTE**

M. Rémy Meury indique que le remplacement de ces deux véhicules était prévu au budget des investissements. Il souligne que la Voirie dispose de deux balayeuses dont la plus ancienne, la balayeuse d'appoint, date de 1987. Ses frais d'entretien et de réparation, qui s'élèvent jusqu'à présent à fr. 80'000.-, correspondent à plus de la moitié de la valeur d'une nouvelle machine, ce qui incite à acquérir une nouvelle machine qui sera nettement moins bruyante.

S'agissant de la camionnette, M. Meury relève que les 100'000 km parcourus depuis 14 ans par le véhicule actuel représentent "des mauvais kilomètres", c'est-à-dire effectués avec un moteur roulant à froid, les jardiniers utilisant cette camionnette pour des courts trajets à l'intérieur de la ville. Les frais d'entretien, s'élevant à ce jour à fr. 18'000.-, représentent près de la moitié de la valeur d'une nouvelle camionnette, ce qui a également poussé à son remplacement.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que son groupe acceptera le crédit. Il rappelle toutefois la motion déposée par le groupe PLR en 2002 concernant le maintien de la valeur des objets et qui, de l'avis de M. Chételat, se justifie une fois encore.

M. Rémy Meury remercie M. Chételat pour son soutien et souligne que le Conseil communal prend en considération uniquement les motions acceptées par le Législatif.

DECISION : la demande de crédit de fr. 185'000.- pour le remplacement d'une balayeuse et d'une camionnette est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/04 - "SPÉCULER SUR L'AVENIR OU TIRER LES LEÇONS DU PASSÉ", PS, M. MICHEL HIRTZLIN**

M. Michel Hirtzlin, PS, souhaite par son intervention que les budgets, dès 2005, pour chaque chapitre, comportent un outil présentant l'évolution des comptes au fil des années qui mettrait en évidence les augmentations ou les diminutions des positions, notamment.

Mme Françoise Collarin, conseillère communale, responsable du Département des finances et des écoles, indique que le Conseil communal, acceptant la demande de M. Hirtzlin, joindra la nouvelle présentation au budget 2005. Cependant, Mme Collarin propose, pour les comptes de fonctionnement, d'établir un tableau comparatif chiffré plutôt qu'en pourcentage. Le graphique s'y rapportant sera également joint au budget. Quant au comparatif des investissements, Mme Collarin informe que les documents appliqués à la suite de la motion 5.10/02 - "Gestion à long terme des comptes communaux" seront actualisés. De l'avis de Mme Collarin, ces documents aideront à mesurer les conséquences des propositions de modification.

M. Michel Hirtzlin est satisfait.

7. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.06/04 - "BOUCLE URBAINE : ÉTENDUE DES PRESTATIONS DURANT L'OUVERTURE DES MAGASINS LE SAMEDI", CS·POP - PS - PCSI - ID – PLR**

M. Marc Voelke, PLR, estime utile de profiter du projet actuel de boucle urbaine pour étendre ses prestations au samedi, d'autant que les demandes seraient probablement très nombreuses ce jour-là, pas uniquement de la part des Delémontains. M. Voelke est d'avis que la nouvelle ligne du RER, desservant Porrentruy, amènera peut-être des voyageurs supplémentaires qui pourraient également bénéficier de la boucle urbaine le samedi. Selon M. Voelke, la boucle redynamisera également la mobilité urbaine entre le Centre-Gare, la Vieille Ville et le Centre Migros.

Quant au coût supplémentaire, réévalué depuis la présentation du projet en août 2004, M. Voelke, de même que la majorité des partis politiques, considère la somme de fr. 41'000.- comme acceptable.

En outre, afin d'éviter tout malentendu, M. Voelke précise que l'acceptation de la motion consiste à inclure dans le projet de boucle urbaine l'étendue des prestations au samedi, projet dont l'acceptation définitive sera votée lors de l'adoption du budget 2005. Bien entendu, en cas de refus du projet, aucune boucle urbaine ne sera mise en place le samedi.

Finalement, M. Voelke remercie les partis qui ont accepté de s'associer à sa motion.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, rapporte que le Conseil communal n'est pas opposé à la motion. Elle précise que l'extension de la boucle au samedi engendrerait un coût supplémentaire de quelque fr. 42'000.-, selon l'offre de Car postal. Mme Sorg souligne que cette somme représente la charge brute, c'est-à-dire sans la déduction des recettes. En cas d'acceptation par le Législatif delémontain, cette somme sera prévue au budget 2005 et l'extension sera fonctionnelle dès le 12 décembre 2004, tout comme les autres adaptations des TUD aux changements des horaires CFF. Mme Sorg met également en évidence que l'adoption formelle du projet sera votée lors de l'acceptation du budget 2005 en décembre prochain.

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, rapporte que son groupe est lui aussi favorable à l'étendue des prestations de la future boucle urbaine le samedi. Toutefois, le groupe PDC-JDC estime indispensable d'établir un bilan de la fréquentation des usagers à la fin de la période d'essai. Finalement, M. Voisard demande comment les contrôles seront effectués.

DECISION : la motion interpartis 5.06/04 - "Boucle urbaine : étendue des prestations durant l'ouverture des magasins le samedi", CS·POP - PS - PCSI - id – PLR, est acceptée à la majorité évidence, sans avis contraire.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/04 - "LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT POUR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX", PS, M. ALAIN VOLLMER

M. le Maire, dans le cadre de ce postulat, indique que le Conseil communal souhaite que l'ensemble des communes du district acceptent elles aussi de renoncer à l'obligation de domicile pour les fonctionnaires, et ce, par l'intermédiaire de l'Assemblée des maires de district. Selon M. le Maire, ce sujet devrait être traité au plus tard en novembre prochain. Une concertation avec les autres districts pourrait être menée ultérieurement.

Au cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, M. le Maire est d'avis que la ville devrait réfléchir à la suppression de cette obligation. Considérant les décisions du Tribunal fédéral, M. le Maire souligne qu'une commune ne peut imposer la résidence qu'à quelques fonctionnaires uniquement, par exemple les fonctionnaires astreints à un service de piquet ou les agents de police. Selon les critères du Tribunal fédéral, M. le Maire estime que 30 % des 180 fonctionnaires delémontains devraient être astreints à résidence. En cas de conflit avec un fonctionnaire assumant des tâches purement administratives, la Municipalité serait probablement déboutée par le Tribunal fédéral. Pour la ville de Delémont, M. le Maire informe que quelques fonctionnaires ont obtenu une dérogation, en raison de leur activité à temps partiel ou à cause du conjoint qui lui-même a une obligation d'établissement.

9. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/04 - "ETUDE D'UNE "VERSION BOIS" POUR LE BÂTIMENT DES SI", PLR, M. JEAN-RENÉ RAIS

M. Gilles Froidevaux considère la motion comme étant réalisée vu que le cahier des charges pour le nouveau bâtiment des SI exige la réalisation de deux variantes, l'une à structure métal-béton, l'autre à structure bois, selon le standard Minergie.

Vu les finances communales, M. Froidevaux rapporte la décision du Conseil communal de geler ce projet, qui consiste à construire un nouveau bâtiment à la rue Auguste-Quiquerez, lequel abriterait Régiogaz et les Services industriels. En effet, la poursuite du projet nécessiterait la demande d'un crédit de fr. 180'000.- pour l'établissement du devis de détail. Le Conseil communal reprendra ce sujet lors de l'élaboration du budget 2005.

10. DIVERS

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, remercie M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales, pour son complément d'information concernant l'UAPE. Mme Erard Jaekel se réjouit que 25 places supplémentaires soient prévues à la Maison de l'Enfance de Delémont parmi lesquelles 10 seront installées prochainement à la Ludovie. De plus, selon les renseignements du conseiller en charge du dossier, 5 des 15 places restantes seront attribuées à l'UAPE. Le groupe PS veillera à ce que ces places voient le jour à moyen terme. Dans le cas contraire, il reviendra à charge avec ce dossier. Selon Mme Erard Jaekel, l'acceptation de l'assurance-maternité par les Delémontains prouve que la population est sensible à la politique familiale.

Ont été déposés : 1 question écrite
2 postulats

La séance est levée à 19h45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Françoise Doriot

Nadia Maggay

Delémont, le 4 octobre 2004